



**ETEX SA**  
**PassPort Building**  
**Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K**  
**1930 Zaventem**  
**Registre des personnes morales 0400.454.404 (Bruxelles)**  
[www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com)

Le Conseil d'Administration d'Etex SA (la « **Société** ») invite les porteurs de titres émis par la Société à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société suivie d'une assemblée générale spéciale. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront au siège social de la Société, **PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem**, le **mercredi 22 mai 2019** et débuteront à **15 heures**.

L'ordre du jour ainsi que les propositions de décision des assemblées générales annuelle et spéciale des actionnaires, qui, le cas échéant, pourront être modifiés lors de la réunion par le Président du Conseil d'Administration, sont repris ci-après.

**I. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

**1. Rapports sur les comptes annuels statutaires**

Communication et discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

**2. Communication et approbation des comptes annuels statutaires, affectation du résultat et détermination du dividende**

Communication et approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, et de la proposition d'affectation du résultat.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018, y compris l'affectation du résultat et le paiement d'un dividende brut de EUR 0,58 par action\*. Le dividende sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.*

*\*À titre d'information uniquement, le dividende net sera de EUR 0,406 par action dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge de 30% est d'application.*

**3. Rapports sur les comptes annuels consolidés**

Communication et discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

**4. Communication et discussion des comptes annuels consolidés**

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

## 5. Décharge aux administrateurs

*Proposition de décision* : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

## 6. Décharge au commissaire

*Proposition de décision* : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

## 7. Renouvellement de mandat d'administrateur

En se basant sur l'avis du comité de sélection et de rémunération, le Conseil d'Administration recommande d'adopter la décision suivante :

*Proposition de décision* : renouveler le mandat d'administrateur de Madame Bernadette Spinoy pour une période de trois ans, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2022.

## 8. Dépôt - Pouvoirs

*Proposition de décision* : sans préjudice d'autres délégations de pouvoir, si d'application, donner procuration avec faculté de substitution à An Winters, Olivier Van Wouwe en Carine Valvekens, agissant seuls, afin d'accomplir les formalités concernant les décisions ci-dessus.

## II. Assemblée générale spéciale des actionnaires

### 9. Approbation conformément à l'article 556 du Code des Sociétés

*Proposition de décision* : approbation, pour autant que de besoin, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, de l'article 9.6 (changement de contrôle) et de toutes les autres conditions de la convention de crédit du 11 octobre 2018 entre Etex NV et, entre autres, BNP Paribas Fortis SA/NV, ING Bank N.V. et KBC Bank NV, Commerzbank Aktiengesellschaft, filiale Luxembourg, Crédit Agricole, Corporate and Investment Bank, HSBC Bank PLC, Unicredit Bank AG, Belfius Bank NV, Banco Santander S.A. (succursale à Paris), Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (succursale belge) et Landesbank Hesse-Thuringia Girozentrale, pouvant accorder des droits qui affecteraient le patrimoine de la Société, ou feraient naître une dette ou une obligation à sa charge en cas de changement de contrôle de la Société.

### 10. Pouvoirs

*Proposition de décision* : sans préjudice d'autres délégations de pouvoir, si d'application, donner procuration avec faculté de substitution à An Winters, Olivier Van Wouwe en Carine Valvekens, agissant seuls, afin d'accomplir les formalités concernant les décisions ci-dessus.

\* \* \* \*

## Conditions d'admission aux assemblées générales et délai pour adresser des questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Société :

- les propriétaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date des assemblées, le 15 mai 2019 au plus tard, au siège de la Société ou aux sièges ou agences des établissements suivants :

BNP Paribas Fortis  
Belfius Banque  
Banque Degroof Petercam

- les propriétaires d'actions nominatives doivent aviser la Société le 15 mai 2019 au plus tard, de leur intention d'assister aux assemblées ou de s'y faire représenter.

Si les actionnaires veulent poser des questions écrites aux administrateurs ou au commissaire de la Société sur leurs rapports ou sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la Société par voie postale (Etex SA, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem) ou par voie électronique (e-mail : [shareholders@etexgroup.com](mailto:shareholders@etexgroup.com)) le 15 mai 2019 au plus tard.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter par un mandataire doivent utiliser le modèle de procuration établi par le Conseil d'Administration et qui est disponible au siège social de la Société et sur le site internet de la Société ([www.etexgroup.com](http://www.etexgroup.com)). La procuration doit être écrite et signée. Les procurations signées doivent parvenir à la Société par courrier normal (Etex SA, Chief Legal Officer, PassPort Building, Luchthaven Brussel Nationaal, Gebouw 1K, 1930 Zaventem) ou par courrier électronique (email : [shareholders@etexgroup.com](mailto:shareholders@etexgroup.com)) au plus tard le 15 mai 2019. La désignation d'un mandataire doit se faire conformément aux dispositions légales belges, y compris celles relatives aux conflits d'intérêts. De plus, ces actionnaires doivent également se conformer aux conditions d'admission à ces réunions, décrites ci-dessus.

Les documents soumis aux assemblées générales annuelle et spéciale et dont question dans l'ordre du jour des assemblées sont disponibles gratuitement au siège social de la Société et sur le site internet de la Société.

Le Conseil d'Administration